



**PROCES VERBAL COMPLET DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MINORVILLE**

Du Lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Le lundi 11 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Présents : Mesdames BRISSON Isabelle et MALLICK Astrid, Messieurs HENNEBERT Philippe, MOUROT Stéphane, SCHOUG Stéphane, MACQUIN Jérôme, NICLOUX Philippe et THIRIOT Marc.

Excusée : Madame SCHOUG Anne

Absents : Monsieur ZIEGLER Aurélien.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Stéphane MOUROT est désigné pour remplir cette fonction.

- Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2023

▶ *Vote : unanimité.*

- Délibération Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Le conseil ne souhaite pas définir ces zones et n'a donc pas pris de délibération.

- Délibération augmentation loyer logement communal

Le Maire rappelle les textes qui régissent les augmentations annuelles des loyers des logements « 1948 », ainsi que le décret n°2023-897 paru au JO le 27/09/2023 et propose au conseil municipal de délibérer sur l'augmentation à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024, (taux 3,49%).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE

De majorer le montant du loyer du logement communal de 3,49% à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Projet convention pour les déchets abandonnés

Un projet de convention sur les déchets abandonnés, proposé par la Communauté de Communes Terres Toulaises est présenté par M. le Maire aux conseillers. Une délibération en ce sens devra être prise en 2024 pour mandater la CC2T à porter le dossier de convention.

La séance est levée à 21h00